



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Allègement de la prise en charge financière des frais liés au séjour en Ehpad

Question écrite n° 8886

Texte de la question

Mme Justine Gruet interpelle M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, concernant les modalités qui permettraient d'alléger la prise en charge financière des frais liés au séjour en Ehpad. Pour les résidents en Ehpad et leur famille, la charge financière s'élève mensuellement entre 2 000 à 3 200 euros, un coût très élevé qui met parfois des Français dans des situations de précarité inacceptables. Des solutions pourraient être envisagées pour alléger les frais inhérents au placement en Ehpad, à commencer par l'exonération des charges sociales sur les loyers perçus, suite à la location d'une maison ou d'un appartement pour pouvoir assurer les mensualités de l'Ehpad. De la même façon, l'exonération de la taxe foncière pour ceux qui louent leur bien afin de financer un séjour en Ehpad pourrait être envisagée. Il faut bien considérer que ces mises en location ne s'apparentent pas à de l'enrichissement, mais à un moyen d'assumer la prise en charge de sa dépendance, ce qui fait toute la différence. Enfin, à l'instar du crédit d'impôt pour les emplois à domicile pour les personnes âgées, de l'ordre de 50 %, pourquoi ne pas envisager une déduction fiscale pour les résidents d'Ehpad sur tout ou partie des frais d'hébergement. Elle appelle le Gouvernement à envisager des mesures d'exonérations fiscales et sociales afin de soulager la charge financière liée à la dépendance des personnes âgées.

Données clés

Auteur : [Mme Justine Gruet](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8886

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Comptes publics

Ministère attributaire : [Comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 juin 2023](#), page 5229

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)